



DECISION D'HOMOLOGATION
N° 98.00.343.004.1 DU 15 DECEMBRE 1998

de la société PROMINOX pour la construction de cuves de refroidisseurs de lait en vrac

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 45-2405 DU 18 OCTOBRE 1945 MODIFIEE RELATIVE AU MESURAGE DU VOLUME DES LIQUIDES, DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 76-172 DU 12 FEVRIER 1976 REGLEMENTANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES CONTENEURS, LES CITERNES DE TRANSPORT ROUTIER OU FERROVIAIRE ET LES RESERVOIRS DE STOCKAGE PEUVENT SERVIR DE RECIPIENTS MESURES, DE L'ARRETE DU 26 JUIN 1980, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 8 MAI 1981, RELATIF A LA CONSTRUCTION, AU JAUGEAGE ET A L'UTILISATION DE CUVES A LAIT EQUIPEES DE REFROIDISSEURS.

FABRICANT

SA PROMINOX, 5, rue Albert 1er, 58028 Nevers Cedex.

OBJET

La présente homologation comprend trois parties :

- l'habilitation du fabricant,
- l'approbation des modèles de cuves,
- l'agrément du service de jaugeage et de barèmage.

Par cette homologation, la société PROMINOX est habilitée à construire des cuves de refroidisseurs de lait en vrac ayant fait l'objet d'approbations de modèles à son nom, et est autorisée à procéder, à l'aide de ses propres moyens et mé-

thodes, au jaugeage et à l'établissement du certificat de barèmage de ces cuves.

La présente décision tient lieu de décision d'habilitation du fabricant et de décision d'agrément du service de jaugeage et de barèmage.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier d'homologation relatif à l'habilitation et à l'agrément du service de jaugeage et de barèmage du fabricant est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le fabricant sous la référence DA 05-0052.

VALIDITE

La présente décision a une validité de cinq ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

